

Vivre au quotidien les mesures de protection en établissement

Domaine
Protection juridique

Durée : 2 jours
14 heures

Prix : 900€/jour

➤ Objectifs de la formation :

A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- Acquérir une vision globale des mesures de protection et de la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Maîtriser l'ensemble de la démarche permettant de prendre en charge des majeurs protégés

➤ Contenu/Déroulement prévu :

Les grands changements issus de la loi N°2007-308 du 05 mars 2007

Comprendre la nécessité d'une refonte du dispositif de protection de 1966-1968

Identifier les 3 axes fondamentaux de la réforme

Disposer de quelques repères sur les nouvelles pratiques

Les régimes de protection juridique

Connaître les régimes existants : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice

Connaître les nouvelles mesures : accompagnement judiciaire (MAJ)

et accompagnement social personnalisé (MASP)

Connaître le mandat de protection futur

Les parties prenantes aux mesures de protection

Identifier les acteurs du domaine de la protection

Distinguer les missions du MJPM : la protection des biens, la protection des personnes

La détection des personnes vulnérables

Appréhender l'état du résident et son degré d'autonomie

Apprécier son environnement

Estimer la situation matérielle du résident

La formulation d'une demande de protection

Formuler une demande

Initier la demande en direct ou par un tiers

Que faire en cas de refus ?

La gestion des mesures au quotidien

Identifier les particularités du résident sous protection

Respecter les obligations du MJPM

Gérer la relation avec le MJPM

Le partenariat Etablissement-MJPM

Accompagner le MJPM dans la prise en charge d'un résident

Accueillir un résident sous protection et son représentant

Vivre au quotidien les mesures de protection en établissement

Domaine
Protection juridique

Durée : 2 jours
14 heures

Prix : 900€/jour

➤ **Public visé** : encadrement d'établissements ou de services accueillant ou accompagnant des personnes âgées et/ou handicapées

➤ **Pré-requis** : connaissance des personnes âgées/handicapées et des établissements les accueillant

➤ **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre** :

- **Moyens pédagogiques** : apports didactiques, retours d'expérience, mises en situation, analyse des pratiques ; support et memento ; mise à disposition d'un tableau collaboratif privé pour la visualisation et le téléchargement de supports, exercices et paperboards réalisés au cours de la formation.
- **Moyens techniques** : salle équipée d'un vidéoprojecteur, de paperboard.
- **Moyens d'encadrement** : Sophie LECHAT ou Anne GOZARD, Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs depuis respectivement 1999 et 2000 et formatrices sur cette thématique depuis 2012. Profils disponibles sur LinkedIn
- <https://www.linkedin.com/in/sophielechat/>
- <https://www.linkedin.com/in/annegozard>

➤ **Matériel permettant le suivi et l'exécution des résultats** :

- **Suivi de l'exécution** : les feuilles d'émargement sont signées par le formateur et chaque stagiaire par demi-journée. Une attestation de formation nominative est remise par le formateur à la fin de la formation.
- **Appréciation des résultats** : une évaluation à chaud sous la forme d'un questionnaire est remplie par chaque stagiaire ; le formateur réalise également un tour de table pour permettre aux stagiaires de s'exprimer oralement. Après la formation, le formateur réalise un bilan global de la formation en prenant en compte les évaluations et retours des stagiaires, et son propre retour sur le déroulement de la formation, l'atteinte des objectifs, son ressenti par rapport au groupe. Ce bilan et les évaluations à chaud sont remis au client. Sur simple demande et sauf mention expresse du client, tout stagiaire peut demander à disposer de ce bilan.

➤ **Durée** : 2 jours – 14 heures

➤ **Horaires** : en général, les formations ont lieu de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

➤ **Rythme** : continu.

➤ **Modalités pédagogiques** : présentiel en session intraentreprise.

➤ **Lieu de la formation** : sur Paris ou chez l'un de nos partenaires.